

29 JUIN 2017

**MP2017-01**



**Le Perreux**  
sur-Marne  
*Ville d'expressions*

**TRAVAUX D'INSTALLATION DE L'INFRASTRUCTURE ET  
DES RÉSEAUX D'UNE EXTENSION AU SYSTÈME DE  
VIDÉO PROTECTION ET FOURNITURE DES MATÉRIELS  
DE VISUALISATION ET DE GESTION, ANNEE 2017-2018.**

**Procédure  
adaptée  
restreinte  
(MAPAR)**

**ACTE D'ENGAGEMENT  
(A.E.)**

**HOTEL DE VILLE  
Place de la Libération  
94171 Le Perreux sur Marne Cedex**

**CACHET OU COORDONNÉES  
DE L'ENTREPRISE**

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1. IDENTIFIANT .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 3. ENGAGEMENT DU CONTRACTANT.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4. OFFRE DE PRIX .....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 5. DURÉE DU MARCHÉ PUBLIC .....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 6. SOUS-TRAITANCE.....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 7. RÈGLEMENT DES COMPTES .....</b>	<b>7</b>
<b>ARTICLE 8. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES.....</b>	<b>9</b>
<b>ARTICLE 9. ACCEPTATION DE L'OFFRE.....</b>	<b>9</b>

## Marché public des Collectivités Locales

Acte d'engagement (caractère écrit et présentation des offres) (articles 15 et 57 du Décret 216-360)

**Les marchés publics soumis à l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 sont les marchés et les accords-cadres définis ci-après.**

- **Les marchés** sont les contrats conclus à titre onéreux avec un ou plusieurs opérateurs économiques, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services.
- **Les accords-cadres** sont les contrats conclus avec un ou plusieurs opérateurs économiques ayant pour objet d'établir **les règles relatives aux bons de commande à émettre ou les termes régissant les marchés subséquents à passer au cours d'une période donnée**, notamment en ce qui concerne les prix et, le cas échéant, les quantités envisagées.

### ARTICLE 1. IDENTIFIANT

---

#### 1.1. Désignation du pouvoir adjudicateur

Ville du Perreux-sur-Marne  
Hôtel de Ville  
94171 LE PERREUX SUR MARNE CEDEX  
Tél : 01 48 71 53 53  
Fax : 01 48 71 53 52

#### 1.2. Désignation du signataire du marché public :

Madame le Maire du Perreux sur Marne.

#### 1.3. Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

Monsieur le Directeur des Ressources Internes, des achats et des NTIC.

#### 1.4. Comptable public assignataire des paiements :

Le Trésorier Principal du Perreux-sur-Marne  
Tél : 01 43 24 30 16

### ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ PUBLIC

---

Ce marché public de travaux a pour objet :

**Travaux d'installation de l'infrastructure et des réseaux d'une extension au système de vidéo protection et fournitures des matériels de visualisation et de gestion, année 2017-2018.**

Le présent marché public de travaux fait l'objet d'une procédure adaptée restreinte (sélection des candidatures avant l'envoi du dossier d'offres) conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### ARTICLE 3. ENGAGEMENT DU CONTRACTANT

---

#### 3.1. Contractant

Je soussigné (nom, prénom, qualité) :

- Agissant en mon nom personnel domicilié à .....
- Agissant au nom et pour le compte de la Société: SPIE Citynetworks

Adresse du siège social, téléphone : 1/3 Place de la Berline – 93287 SAINT-DENIS

N° d'identité de l'entreprise (SIREN) :

Code d'activité économique principale (APE), N° d'inscription au Registre du Commerce :

#### 3.2. En cas de groupement :

NOUS soussignés, co-traitants, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, conjointes / solidaires<sup>(1)</sup>,

##### • 1er co-contractant

Je soussigné (nom, prénom, qualité) : .....

- Agissant en mon nom personnel domicilié à .....
- Agissant au nom et pour le compte de la Société: .....

Forme sociale .....capital :.....

ayant son siège social à .....

et immatriculé au RCS de :.....

sous le n° .....

##### • 2è co-contractant

Je soussigné (nom, prénom, qualité) : .....

- Agissant en mon nom personnel domicilié à .....
- Agissant au nom et pour le compte de la Société: .....

Forme sociale .....capital :.....

ayant son siège social à .....

et immatriculé au RCS de :.....

sous le n° .....

28

---

<sup>(1)</sup> barrer la mention inutile.

en cas de groupement CONJOINT :

et étant pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché public, représentés par .....  
dûment mandaté(e) à cet effet, solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

en cas de groupement SOLIDAIRE:

et étant pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché public, représentés par .....  
dûment mandaté(e) à cet effet, solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

**En cas de groupement conjoint produire en annexe du présent acte d'engagement la répartition des paiements entre les différents membres du groupement.**

**Il est rappelé que le mandataire représente l'ensemble des membres vis-à-vis du pouvoir adjudicateur et coordonne les prestations des membres du groupement.**

- Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières, du cahier des clauses techniques particulières dans leur ensemble, ainsi que des documents qui y sont mentionnés :

**1° Déclare accepter ces documents sans aucune modification.**

**2°/ M'engage à produire les pièces prévues à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.**

**3°/Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions de prix ci-après définies.**

**4°/Si l'offre est signée au moment de l'attribution, l'attributaire s'engage à ce que l'offre soit conforme à celle remise :**

- sur la plateforme au moment de la remise initiale de l'offre
- et en cas de négociation.

#### **ARTICLE 4. OFFRE DE PRIX**

---

Les prix sont fermes actualisables.

Les prix sont indiqués dans la décomposition du prix globale et forfaitaire.

Tous les prix indiqués sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de la date limite de remise des offres : mai 2017, ce mois est appelé : « MOIS ZÉRO ».

<b>OFFRE DE BASE</b>	
<b>Montant total de la décomposition du prix global et forfaitaire exprimé en euro</b>	
Montant hors TVA	253.402,32 €
Taux de la TVA	20 %
Montant de la TVA	50.680,46 €
Montant TVA comprise	304.082,78 €
Montant TTC arrêté en lettres	Trois cent quatre mille quatre vingt deux euros soixante dix huit

#### **ARTICLE 5. DUREE DU MARCHÉ PUBLIC – DELAIS DE REALISATION**

---

Le marché public est notifié au titulaire. Il prend effet à la date de réception de la notification, jusqu'au constat de parfait achèvement des prestations.

Date prévisionnelle (qui n'engage pas le pouvoir adjudicateur) de commencements des prestations : juillet 2017.

Les prestations pouvant être aussi prévues pendant les vacances scolaires, les entreprises s'engagent à mettre en place durant cette période, les effectifs et les matériels nécessaires à la réalisation des prestations dans les délais.

Le soumissionnaire s'engage sur les délais de réalisation appréciés au regard du planning en jours ouvrés\* suivants :

jours (à renseigner obligatoirement)

\*les jours ouvrés sont les 5 jours de la semaine du lundi au vendredi.

#### **ARTICLE 6. SOUS-TRAITANCE**

---

- Sous-traitant désigné au marché public

Le DC4 annexé au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des sous-traitants.

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché public ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du sous-traitant.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de : .....

• Montant sous-traité envisagé

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé, en cours de prestations ou travaux, leur acceptation au pouvoir adjudicateur.

Les sommes figurant sur ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT DE LA PRESTATION (TVA INCLUSE)
	TOTAL

Le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement est ainsi de : .....€ TTC.

**ARTICLE 7. REGLEMENT DES COMPTES**

---

La Ville du Perreux-sur-Marne règlera les sommes dues au titre du présent marché public en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

- au nom de..SPIE CityNetworks

.....

- sous le numéro :

- code banque .:

code guichet .:

clé :

Le mode de règlement choisi par l'administration est le paiement par mandat administratif.

Le délai global de paiement applicable est celui défini à l'article 1 du décret n° 2013-269 du 29 mars 2013, 30 jours.

Ce délai court à compter de la réception de la facture en mairie (l'envoi par lettre avec accusé de réception est recommandé), ou par mail ou le jour de la transmission sur Chorus Pro selon l'option choisie (ou l'obligation de par les textes).

Le défaut de paiement dans ces délais fera courir de plein droit et sans autre formalité des intérêts moratoires au profit du titulaire du présent marché public.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que son cocontractant a dématérialisé l'intégralité de la chaîne comptable.

Suite au décret n° 2016-1478 du 2 novembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique, le calendrier de l'obligation de transmission des factures électroniques est le suivant :

- 01/01/2017 : pour les grandes entreprises et les personnes publiques,
- 01/01/2018 : pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI),
- 01/01/2019 : pour les petites et moyennes entreprises (PME),
- 01/01/2020 : pour les microentreprises.

La facture devra comporter le numéro de la commande (numéro alphanumérique présent sur bon de commande reçu ou communiqué par le technicien).

Les factures doivent être transmises **via Chorus Pro** (selon le calendrier susvisé) et doivent comporter obligatoirement le numéro du bon de commande ainsi que le numéro de SIRET de la commune (219 400 587 00016) ou du CCAS (269 400 313 00012).

Toute entreprise a la possibilité d'adresser sa facture par voie dématérialisée, via Chorus Pro, même avant la date butoir.

**Pour les autres cas**, les factures seront adressées en un seul exemplaire avec accusé de réception à : Hôtel de Ville du Perreux-sur-Marne, Place de la Libération, 94171 Le Perreux-sur-Marne Cedex, *ou* par voie dématérialisée aux adresses suivantes : [finances@leperreux94.fr](mailto:finances@leperreux94.fr), [gperrin@leperreux94.fr](mailto:gperrin@leperreux94.fr) et [ntersinet@leperreux94.fr](mailto:ntersinet@leperreux94.fr).

**Avance** (article articles 110 à 113 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics) :

J'opte pour le versement de l'avance

Je renonce au versement de l'avance

(Cocher la case correspondante.)

Le versement de cette avance sera conditionné à la constitution d'une garantie à 1<sup>ère</sup> demande ou une caution personnelle et solidaire.



## ARTICLE 8. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

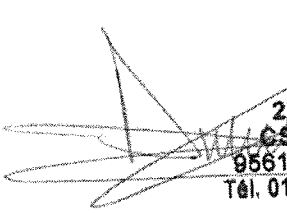
L'offre ainsi présentée lie le soumissionnaire pendant toute la durée de validité de l'offre fixée à 3 mois à compter de la date limite de remise des offres.

ATTENTION : Si le présent marché public n'est pas signé par le représentant légal du soumissionnaire, le signataire doit obligatoirement avoir produit au niveau de la candidature un pouvoir daté et signé en original par le représentant légal l'autorisant à signer tous les documents relatifs à l'offre.

En cas de groupement, tous les membres du groupement doivent signer le marché public, sauf si le mandataire a été habilité par les autres membres du groupement à signer seul le marché public. Dans ce dernier cas, la signature doit être celle du mandataire habilité (le mandataire doit l'indiquer et avoir fourni au niveau de la candidature le document l'habilitant à signer au nom et pour le compte des autres entreprises membres du groupement).

Fait en un exemplaire original,

A Eragny, Le 29 Mai 2017  
(Cachet et signature du soumissionnaire)

  
SPIE CityNetworks  
27 Avenue du Gros Chêne  
CS 40080 - Eragny sur Oise  
95612 CERGY-PONTOISE Cedex  
Tél. 01 34 21 28 21 - Fax 01 34 30 07 58  
Siret

## ARTICLE 9. ACCEPTATION DE L'OFFRE

Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres du 15/06/2017  
La présente offre d'un montant de :

253 402,32 € HT

est acceptée et le présent acte d'engagement approuvé pour valoir marché public

Le présent acte d'engagement comporte 1 annexe (s) énumérée (s) ci-après :

Reception du prix global et forfaitaire

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

29 JUIN 2017

A le Perreux-sur-Marne, le 28 JUIN 2017

Maire du Perreux-sur-Marne  
ou son représentant légal



CHRISTOPHE MARC